

## LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION NATIONALE INDÉPENDANTE HARKIS (CNIH)



LG 57-114 R28/AuteurInconnu/ECPAD

**À VENIR LE 14 MAI**

**CHOEURS DE HARKIS  
DESTINS CROISÉS AVEC  
DIGNITÉ**



@Compagnie Clarence

La CNIH vous propose d'assister à une représentation théâtrale de cette pièce inspirée de la vie de Serge Carel, écrite par Lucien Maillard et mise en scène par Jean Grimaud.

L'accueil se fera à partir de 18h45 au 20 avenue de Ségur, avec le début de la représentation à 19h30. Cette dernière sera suivie d'un cocktail.

Une inscription est nécessaire pour assister à la pièce, prenez vos places !  
Veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

- [margot.deoliveira@pm.gouv.fr](mailto:margot.deoliveira@pm.gouv.fr)

**CANDIDATEZ POUR LE  
PRIX GÉNÉRAL  
FRANÇOIS MEYER 2025**



@ YvesMalenfer/Matignon

Les candidatures pour l'édition 2025 du prix Général François Meyer sont ouvertes. Ce prix récompense une production artistique ou académique consacrée aux Harkis.

Conditions :

- Avoir réalisé ou contribué à une œuvre sur les Harkis
- Une seule œuvre par candidat
- Dossier à envoyer à [commissionnationaleharkis@pm.gouv.fr](mailto:commissionnationaleharkis@pm.gouv.fr) (biographie + présentation de l'œuvre)

Calendrier :

- Dépôt des candidatures : 6 février – 16 mai 2025
- Remise du prix : autour du 25 septembre, journée nationale d'hommage aux Harkis

La CNIH souhaite bonne chance à tous les candidats !

**4 MARS**

**MISE À L'HONNEUR DU  
MAJOR (ER) ABDELKADER  
KENANE**



@Marc DEL GRANDE/CNIH

**Le 15 janvier 2025, le Major (ER) Abdelkader Kenane, a été élevé par décret à la dignité de grand officier de l'ordre national du Mérite**

Ancien Harki et ancien président d'une association d'anciens combattants, le Major Kenane a reçu cette décoration le 4 mars 2025 par Madame Patricia Mirallès, ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants. Une juste reconnaissance de l'Homme à travers son passé. Un exemple pour tous.



@Marc DEL GRANDE/CNIH

« Vous n'êtes pas seulement le gardien d'une mémoire, vous en êtes le passeur.../... Vous ne jugez pas, vous éclairez. Vous ne revendiquez pas, vous réhabilitez. Et dans vos pas, une jeunesse, d'abord indifférente, se redresse, s'interroge, comprend.»

Patricia Mirallès, Ministre déléguée  
chargée de la Mémoire et des Anciens  
combattants

**12 MARS**

**COMMISSION DE  
RÉPARATION**



@Margot DE OLIVEIRA/CNIH

**La deuxième commission plénière de réparation de l'année 2025 s'est tenue le mercredi 12 mars.**

Le mercredi 12 mars, s'est tenue la deuxième commission plénière de réparation de l'année 2025. La CNIH a ainsi pu valider les dossiers récemment instruits par l'ONaCVG.

Plus de **900** dossiers ont été présentés à la CNIH lors de cette commission, et plus de **600** dossiers ont reçu une issue favorable, pour un montant cumulé de près de **4 400 000 €**. De plus, près de 300 recours gracieux ont été présentés.

Vous trouverez l'intégralité du bilan au lien suivant : [Commission de réparation du 12 mars 2025](#)

20 MARS

## CEDH : LE DÉCRET D'APPLICATION EST PARU



@Google/CEDH

### Le décret d'application de la CEDH est paru le 20 mars 2025

Le décret n° 2025-256 du 20 mars 2025 fait suite aux annonces du gouvernement concernant les personnes hébergées à Bias et à Saint-Maurice-L'Ardoise, en conséquence de l'arrêt de la CEDH. Il modifie le barème fixé à l'article 9 du décret du 18 mars 2022 afin d'augmenter de 1 000 à 4 000 euros par année commencée le montant dû aux personnes concernées.

Les premiers dossiers prenant en compte ce décret seront présentés à l'agrément de la CNIH lors de la Commission de réparation du 10 avril 2025. Ils concerneront dans un premier temps les Harkis anciens combattants et leurs épouses.

Le décret précise que les demandes présentées sur le fondement de l'article 3 de la loi du 23 février 2022, par des personnes déjà indemnisées avant l'entrée en vigueur du nouveau barème, seront automatiquement réexaminées et présentées à la CNIH.

Pour les personnes ayant déjà déposé une demande et ayant séjourné au sein des structures de Biais et/ou de Saint-Maurice-L'Ardoise, mais sans avoir été indemnisés à ce jour, aucun nouveau dépôt de dossier n'est utile. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rendre sur le site : [Décret d'application CEDH](#)

## BILAN CUMULATIF DES RÉPARATIONS DE JANVIER À MARS 2025



@Margot DE OLIVEIRA/CNIH

### La CNIH présente les données chiffrées du bilan cumulatif des réparations validées pour l'année 2025

De janvier à mars 2025, près de **2500 dossiers** ont été présentés à la CNIH et plus de **1700** ont reçu une issue favorable, pour un montant cumulé de plus de **12 000 000 €**. De plus, près de 500 recours gracieux ont été présentés.

Cela porte le nombre total de dossiers présentés en commission depuis la création de la CNIH à près de **25 800**, dont près de **20 800** ont reçu une issue favorable. Cela représente un total de plus de **165 000 000 €** versés au titre de la réparation. Vous trouverez le bilan complet au lien suivant : [Bilan cumulatif des réparations de janvier à mars 2025](#).

## PRIX GÉNÉRAL F.MEYER FICHE DE LECTURE DE “UN ÉTÉ CHEZ JIDA” - LOLITA SENE

**LOLITA**  
**SENE**  
**UN ÉTÉ**  
**CHEZ JIDA**  
roman

@babelio.com

La CNIH vous propose une fiche de lecture de “Un été chez Jida”

Dans ce récit intime, écrit avec sincérité, l'auteur parvient brillamment à souligner les traumatismes Harkis et leurs impacts sur les générations suivantes qui s'interrogent sur ce passé révélé à demi-mots. Ce roman choral brosse, tout en sensibilité, un tableau des destinées féminines de sa famille.

Vous trouverez la fiche au lien suivant : [Fiche de lecture “Un été chez Jida”](#)

## FICHE DE PRÉSENTATION

### LES HARKIS, UN DESTIN TRAGIQUE ET SINGULIER



@ Auteur inconnu / ECPAD / Défense

La CNIH Une nouvelle fiche de présentation de l'histoire des Harkis est disponible dans la partie pédagogique du site

Afin de proposer plus de contenu, mais également une approche globale de l'histoire des Harkis, plus fluide et plus pédagogique, une nouvelle fiche de présentation de l'histoire des Harkis vient d'être insérée dans la partie pédagogique du site.

Cette fiche reprend, sans les dénaturer, les différents onglets du site afin de mettre en avant la richesse mais également la complexité des contenus mis à la disposition de tous. Vous retrouverez cette fiche au lien suivant : [“Fiche de présentation : les Harkis, un destin tragique et singulier”](#).

## IL EST INUTILE DE DÉPOSER PLUSIEURS DOSSIERS DE RÉPARATION PAR PERSONNE



@ Assemblée nationale

L'ONaCVG ne peut instruire qu'un seul dossier déposé, pour une même personne, au titre de l'article 3 de la Loi n°2022-229 du 23 février 2022. Les autres dossiers (deuxième, troisième, etc.) qui auraient été déposés, feraient l'objet d'un rejet implicite. Il paraît donc inutile de déposer plus d'un dossier par personne.

## **LES ACTIVITÉS À VENIR**

### **COMMISSION NATIONALE INDÉPENDANTE HARKIS (CNIH)**



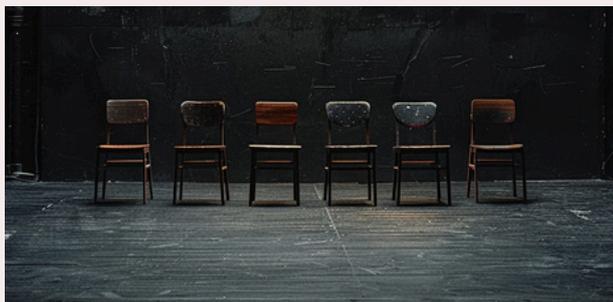
LG 57-114 R28/AuteurInconnu/ECPAD

**10 AVRIL**

**PROCHAINE  
COMMISSION DE  
RÉPARATION**



@ Robert PONCET/CNIH



@Compagnie Clarance

**14 MAI**

**CHOEURS DE HARKIS  
DESTINS CROISÉS AVEC  
DIGNITÉ**

**Pensez à vous inscrire pour assister à la représentation théâtrale inspirée de la vie de Serge Carel, écrite par Lucien Maillard et mise en scène par Jean Grimaud.**

- Lieu : 20 avenue de Ségur, Paris
- Accueil : 18h45 | Début de la représentation : 19h30
- Un cocktail suivra la représentation

**Inscription obligatoire : pour réserver votre place, veuillez contacter [margot.deoliveira@pm.gouv.fr](mailto:margot.deoliveira@pm.gouv.fr).**